

Agricampus Hyères Formations Adultes

BPREA **Aquaculture** Maritime et
continentale Spécialité **Spiruline**.

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole



**FORMATION FINANCIÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
ET LE FOND SOCIAL EUROPÉEN.**

14 ANS D'EXPERIENCE.

UN CONTACT PRIVILÉGIÉ AVEC LA PROFESSION.





OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce Brevet Professionnel a pour objectif d'assurer la conduite technique et économique d'une exploitation aquacole et d'en maîtriser les débouchés et les circuits.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION

Tout candidat potentiel doit avoir minimum 18 ans. Il peut être demandeur d'emploi, salarié ou en reconversion professionnelle.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durée : 1200 Heures en centre et **156 Heures** en entreprise.

Lieu de formation : Centre de Formations Professionnelles Pour Adultes. (voir adresse à la dernière page)



CONDITIONS D'ADMISSION :

Les candidats doivent justifier d'une année d'activité professionnelle effective à la date de la dernière évaluation permettant de délivrer le brevet professionnel. Lors de leur entrée en formation, ils doivent également justifier:

- **SOIT** la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un diplôme/titre homologué de même niveau ou d'un niveau supérieur.
- **SOIT** d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles.
- **SOIT** d'avoir suivi une scolarité complète de classe de seconde du second cycle.

Ceux ne justifiant pas les diplômes ou durées de formation mentionnées ci-dessous devront attester :

- **SOIT** d'une année d'activité professionnelle effective à temps plein dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé.
- **SOIT** l'équivalent de trois années effectuées à temps plein dans un autre emploi.

CONTENU DE LA FORMATION

C1- SE SITUER EN TANT QUE PROFESSIONNEL.

- C1.1- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.
- C1.2- Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation.

C2- PILOTER LE SYSTÈME DE PRODUCTION

- C2.1- Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des évènements.
- C2.2- Gérer le travail.

C3- CONDUIRE LE PROCESSUS DE PRODUCTION DANS L'AGROÉCOSYSTÈME.

- C3.1- Combiner les différentes activités liées aux productions.
- C3.2- Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions.

C4- ASSURER LA GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE DE L'ENTREPRISE.

- C4.1- Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers.
- C4.2- Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique

C5- VALORISER LES PRODUITS OU SERVICES DE L'ENTREPRISE.

- C5.1- Commercialiser un produit ou un service.

UCARE 11 : COMMERCIALISATION.

- E.C. de commercialiser des produits de l'exploitation aquacole.

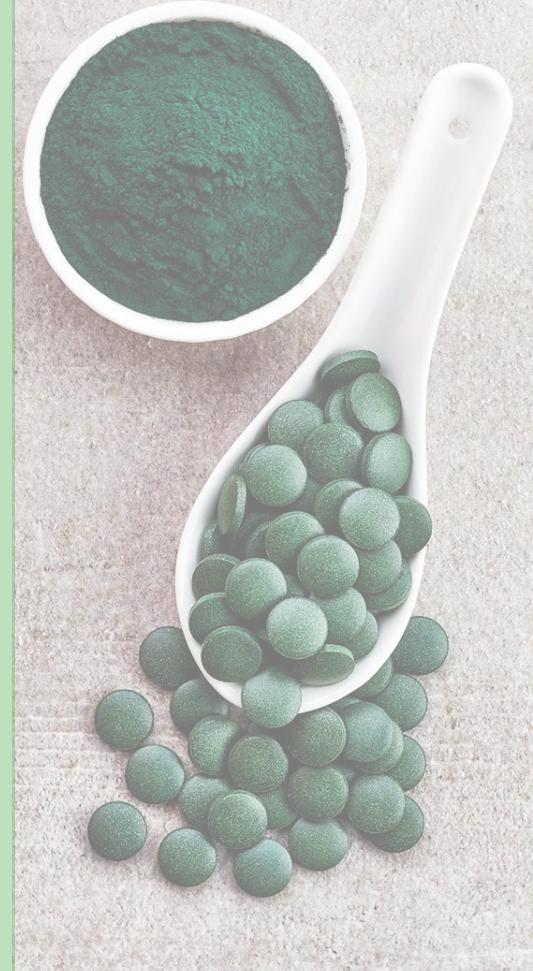
UCARE 12 : PRODUCTION DE SPIRULINE.

- E.C. de conduire une production de spiruline.
- E.C. de conduire un projet solidaire.

Où nous joindre



CFPPA de HYERES
32 chemin Saint Lazare
83400 HYERES



Téléphone :
04 94 00 55 55
06 13 53 79 07

Mail :
cfppaformations@agricampus.fr

Site Internet :
www.agricampus.com

Agricampus Var dispose d'un Internat

